

PROGRAMME DU BREVET PROFESSIONNEL  
BPJEPS "EDUCATEUR SPORTIF"  
MENTION "EQUITATION"

# BPJEPS EQUITATION

*Nous proposons un parcours de formation pour obtenir le diplôme du BPJEPS Equitation. Notre programme vous prépare au métier d'enseignant d'équitation en développant des compétences qui garantissent une meilleure employabilité.*

*Votre parcours de formation peut être personnalisé en fonction de votre positionnement spécifique.*

*Nous sommes habilités auprès de la DRAJES PACA sous le numéro N°25013HABBPBC0098*



CEFTER-PACA  
05110 Barcollonnette  
TEL 04-92-54-24-62  
[www.cefter-paca.fr](http://www.cefter-paca.fr)  
[Cefter.paca@gmail.com](mailto:Cefter.paca@gmail.com)

✓ **Les Résultats en 2025 (BPJEPS Activités Equestres) :**

*Taux de présentations à l'examen 100%*

*Taux de réussite au diplôme : 100 % de diplômées*

✓ **Que sont devenus les stagiaires à la sortie de leur formation en 2025 ?**

*En emploi dans le milieu équestre 80%*

*En emploi hors milieu équestre 20%*

Diplôme du ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques Nommé : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport BP JEPS Spécialité « éducateur sportif » Mention « Equitation » RNCP40034- Date d'échéance de l'enregistrement : 29-11-2029

## > LES COMPÉTENCES DU DIPLÔME :

- ✓ Encadrement des activités équestres
- ✓ Accueil, animation, promotion des activités équestres ;
- ✓ Soins, entretien et maintenance de la cavalerie et des établissements équestres ;
- ✓ Utilisation de la cavalerie ;
- ✓ Organisation et gestion de la structure.
- ✓ Valorisation et communication des activités d'une structure

## > LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Sous forme de Blocs de Compétences
- Durée de la formation :
  - 1106 h centre & 749 h entreprise soit un total de 1855 h

### La formation se décompose comme suit :

BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation

BC3 : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances d'apprentissage des activités équestres dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

BC4 : Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés ainsi que l'entretien des matériels pédagogiques spécifiques aux activités équestres

Nous proposons ce parcours de formation en 1106h centre et 749h entreprise maximum mais nous réalisons des parcours individualisés suite à positionnement afin de proposer un parcours le plus proche des besoins des candidats et en fonction du financeur.

## > LES MODALITÉS D'ÉVALUATION :

La formation débute par un positionnement qui permet un allègement en fonction des acquis de l'expérience, des diplômes obtenus et des compétences d'autres formations.

Des équivalences possibles avec certains des diplômes de la FFE ou de Jeunesse et Sports. Selon les cas, elles permettent :

- de valider les tests d'entrée en formation
  - de valider les exigences préalables à la mise en situation pédagogique
  - de valider certaines épreuves au sein d'un bloc de compétences
  - de valider un ou plusieurs bloc(s) de compétences
- Pour tous renseignements complémentaires nous contacter*

## > EVALUATIONS CERTIFICATIVES :

Elles sont organisées en vues de la délivrance des BC ; le stagiaire est inscrit aux évaluations certificatives par le formateur, si ce dernier estime que le stagiaire est en mesure de les réussir et si le volume d'heures prescrit a été réalisé.

Le stagiaire ajourné à une épreuve certificative a droit à une épreuve de rattrapage dans l'année. En cas d'échec au rattrapage, il devra attendre l'épreuve de la promotion suivante.

| BC              | NB heures en centre | NB heures en entreprise | Modalités                                                                                                                                                                                           |
|-----------------|---------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BC1             | 175                 | 154                     | 1-Conception d'un dossier sur un projet d'animation<br>2-Présentation orale suivie d'un entretien                                                                                                   |
| BC2             | 119                 | 91                      | 1-Conception de supports de communication pour deux actions de valorisation d'activité.<br>2-Présentation orale suivie d'un entretien                                                               |
| BC3             | 371                 | 322                     | 1- Mise en situation professionnelle : Conduite d'une séance d'enseignement<br>2-Conception d'un cycle de séance à partir de la séance effectuée<br>3-Présentation du cycle de séance et entretien. |
| BC4 - Prérequis | 189                 | 182                     | 1-Test 1 : Reprise de dressage<br>2-Test 2 : Parcours d'obstacle type Hunter Grand Prix<br>3-Test 3 : Maîtrise en extérieur et en terrain varié                                                     |
| BC4             | 252                 |                         | 1-Cas pratique tiré au sort suivi d'un entretien<br>2-Evaluation et travail monté d'un équidé                                                                                                       |

La formation est sanctionnée par un diplôme délivré par la DRJSCS et attestée par une attestation individuelle de fin de formation.

## > PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS DE LA FORMATION :

Public visé :

Jeunes âgés de 18ans  
Adultes en reconversion  
Expériences dans les métiers du cheval

- Réussite au test de sélection du CEFTER
- Attestation de formation au 1<sup>er</sup> secours PSC1
- Certificat médical de non contraindication à la pratique et à l'enseignement des sports et de l'équitation, datant de moins de 3 mois à la date du test.

Pré-requis :

L'entrée en formation est conditionnée par les acquis imposés par la réglementation :

- Exigences techniques :
  - Niveau Galop 7
  - Réussite des tests des exigences préalables (VETP) (*description des épreuves à la fin du document*) ou équivalence (voir annexe)

Pour les personnes atteintes d'un dys-, fournir un certificat médical attestant de la nécessité d'adapter la formation et les certifications le cas échéant

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la FFE sur la nécessité d'aménager le cas échéant les épreuves

## > LE CENTRE DE FORMATION :

### EQUIPEMENTS DU CENTRE DE FORMATION

- ✓ Carrières de travail de 60mx40m & de 60x20 - Manège couvert de 40x20
- ✓ Parcours de Cross homologué Galop 7
- ✓ Sellerie Club avec matériel complet, sellerie réservée aux stagiaires
- ✓ 15 chevaux de sport et de compétition - 20 poneys
- ✓ Écuries de 40 places - Boxes à louer - Paddocks sur 30 Ha
- ✓ 2 Salles de cours 15 places – Bibliothèque et Vidéothèque - Matériel informatique

### EQUIPEMENT DU STAGIAIRE (OBLIGATOIRE)

Nous demandons aux stagiaires de se munir obligatoirement du matériel suivant :

#### Pour le cavalier :

- ✓ Tenue de concours ; bombe aux normes, bottes ou mini-chaps et bottines, pantalon blanc, veste, chemise blanche, cravate et gants blancs, une paire d'éperon, stick et cravache.
- ✓ Tenue de cross : protège dos
- ✓ Travail à pied : longe, gants, chambrière

#### Pour le cheval :

- ✓ Matériel de pansage, bandes de repos avec les cotons et guêtres et protège-boulets

## > DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

### LES HORAIRES

9h-12h et 14h-18h

### ALTERNANCE

- ✓ Les entreprises et les tuteurs sont les entreprises de la Région figurant sur la liste habilitée par Jeunesse et Sports.
- ✓ L'articulation est la suivante : 7h par semaine (mercredi et/ou samedi) et toutes vacances scolaires sont des périodes en entreprise.
- ✓ Le CEFTER et son équipe se tient à votre disposition de manière à ce que vous puissiez prospecter des structures et des employeurs susceptibles de vous intégrer dans leur établissement.

### HEBERGEMENT

- ✓ Locations disponibles dans les environs (Prix raisonnables). Nous consulter.

Véhicule indispensable

### EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Responsable pédagogique : Marianne DELPRAT – DEJEPS CCE (Experte FFE en pédagogie)
- Florence DELPRAT - BPJEPS APT / licence formateurs
- Mathilde HERVE –BPJEPS AE option A et B
- Marion PRINSON – BEES1

Des intervenants spécialisés dans les autres domaines enseignés

## > COUT DE LA FORMATION

→ Tarif 2026 : 15€/h en centre de formation

- Si vous êtes salarié, vous pouvez demander un congé individuel de formation dans le cadre du transition Pro ou auprès d'OCAPIAT pour les salariés agricoles ou votre OPCO.
- La formation est cofinancée par la Région et le FSE pour un parcours de formation (places limitées) et entièrement prise en charge, donc gratuite

Possibilité de rémunération pour les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi.

Rémunération pour le public jeune « prioritaire » (- de 26 ans) : Renseignement auprès de votre mission locale, fournir le document de prescription qui réserve votre place

- Vous êtes chef d'entreprise, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, vous pouvez bénéficier d'une aide de financement par votre fond de formation, VIVEA. Vous devez être à jour de vos cotisations MSA.
- Financement personnel, mobilisez votre compte CPF, et une demande individuelle de la Région Sud , devis personnalisé possible.

## > PERSPECTIVES APRES LA FORMATION

Le BPJEPS Équitation confère les compétences nécessaires pour devenir enseignant d'équitation à tous niveaux. Les diplômés sont aptes à encadrer des cours collectifs ou individuels, organiser des séquences pédagogiques, assurer la sécurité, et prendre en charge la gestion quotidienne d'une structure équestre (gestion des chevaux, relation client, encadrement des stagiaires).

Ils peuvent exercer en tant que **salarié(e)** au sein de clubs ou centres équestres, ou opter pour un **statut indépendant**, voire créer leur propre structure et devenir **dirigeant**. De nombreuses évolutions sont possibles en fonction de la convention collective (animateur enseignant, enseignant, responsable pédagogique etc.).

A l'issue de cette formation, les enseignants peuvent évoluer vers le DEJEPS Sports Équestres ou diversifier leurs compétences avec des formations complémentaires : Accompagnateur de Tourisme Équestre, Certificats de compétences, brevets fédéraux...

# INSCRIPTIONS

Dates de la formation BPJEPS en 2026/2027 :  
5 Octobre 2026 à 29 Octobre 2027

✓ **Date d'information individuelle: sur RDV**

Sur rdv durant les périodes de vacances scolaires février et avril 2026 au CEFTER-PACA

✓ **Information collective:**

8 septembre 2026 à 10h  
21 sept 2026 à 10h

✓ **Stage préparatoire aux Tests entrée**

- La semaine du 24 août au 28 août 2026 sur Digne les Bains
  - En juin ou en septembre 2026 sur demande et suite à un positionnement au CEFTER-PACA
- Coût : 85€ avec son cheval, 115€ sans son cheval

✓ **Date du Test entrée (TEP):**

2 dates examen : 26 juin 2026 - 18 septembre 2026

Cout : 85€ avec son cheval, 115€ sans son cheval ; si vous n'avez pas de cheval nous contacter

Si vous êtes intéressé.e par cette formation, nous vous demandons de remplir la fiche de pré-inscription et de nous la renvoyer impérativement.

**Notre contact :**  
CEFTER-PACA  
Florence DELPRAT  
Anne marie GAUTIER  
04.92.54.24.62  
[cefter.paca@gmail.com](mailto:cefter.paca@gmail.com)

## LES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTRE EN FORMATION TEST D'ENTREE

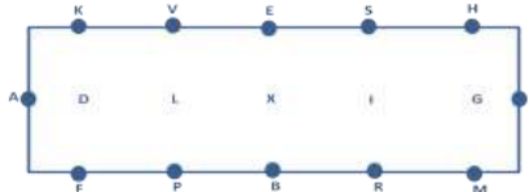
Pour valider le test : Pour valider le test, le candidat doit obtenir un total supérieur ou égal à 54 sur 90 sans avoir obtenu un total inférieur à 5 sur 10 sur l'un des critères.

Le candidat qui n'obtient pas la validation du test peut conserver le bénéfice d'une ou des épreuves pour lesquelles il a obtenu un total supérieur ou égal à 18/30 sans avoir obtenu un total inférieur à 5 sur 10 à l'un des critères.

## TEST technique B1 - Travail sur le Plat

### Déroulement :

Durée : 10 minutes maximum. - En filet ou bride, éperons et cravache autorisés. Le candidat ayant préalablement détendu présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte, sur un rectangle de 60 X 20 m.



| Exercices      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Critères de réussite <sup>1</sup>       |                           |                                       |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|
|                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Fonct <sup>nt</sup> ..<br>cavalier<br>2 | Emploi<br>des aides<br>3* | Fonct <sup>nt</sup> ..<br>cheval<br>4 |
| 1              | R Piste à main gauche au trot enlevé<br>CA serpentine de 3 boucles                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                         |                           |                                       |
| 2              | A trot assis<br>F cession à la jambe droite au maximum jusqu'à la ligne du milieu (entre L et X). Marcher droit quelques foulées<br>À hauteur de X cession à la jambe gauche jusqu'à la piste (entre R et M)                                                                                                                                             |                                         |                           |                                       |
| 3              | HF changement de main. Développer le trot. Vers X trot de travail quelques foulées puis développer à nouveau.<br>F trot de travail                                                                                                                                                                                                                       |                                         |                           |                                       |
| 4              | Entre K et V cercle de 10m, épaule en dedans à droite jusqu'en E<br>EM changement de main.<br>Entre H et S cercle de 10m, épaule en dedans à gauche jusqu'en E<br>Entre E et V redresser                                                                                                                                                                 |                                         |                           |                                       |
| 5              | K pas moyen<br>A arrêt - reculer 3 à 5 pas et repartir au pas<br>FE changement de main au pas allongé - Entre E et S pas moyen                                                                                                                                                                                                                           |                                         |                           |                                       |
| 6              | Entre S et H demi-cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E<br>Entre V et K demi-cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E                                                                                                                                                                             |                                         |                           |                                       |
| 7              | E départ au galop de travail à droite<br>SRS cercle de 20m, sur le cercle progressivement galop moyen, S galop de travail                                                                                                                                                                                                                                |                                         |                           |                                       |
| 8              | CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop<br>KR changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à gauche<br>CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop<br>FS changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à droite |                                         |                           |                                       |
| 9              | C doubler, galoper droit, entre G et I cession à la jambe gauche rejoindre la piste avant V<br>En arrivant à la piste, changement de pied de ferme à ferme ou en l'air.<br>À doubler, galoper droit, entre D et L cession à la jambe droite rejoindre la piste avant S<br>En arrivant à la piste changement de pied de ferme à ferme ou en l'air         |                                         |                           |                                       |
| 10             | C cercle de 20m<br>Sur le cercle, repasser au trot de travail enlevé et laisser le cheval se déplier<br>Progressivement, transition au pas, puis rênes longues                                                                                                                                                                                           |                                         |                           |                                       |
| Total critères |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 10                                      | 10                        | 10                                    |
| Total général  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 30                                      |                           |                                       |

<sup>1</sup> **Critères de réussite** : Attribution d'1 point si le critère est Acquis / 0 si Non Acquis. Pour valider le test, le candidat doit obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5 et un total général de 18/30. Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques : travail longitudinal, latéral, 2 pistes sans et avec incurvation, etc.

<sup>2</sup> **Fonctionnement du cavalier** : équilibre et liant, fonctionnement et coordination des différentes parties du corps

<sup>3</sup> **Emploi des aides** : indépendance et accord des aides, justesse des aides employées, dosage et tact, préparation des exercices

<sup>4</sup> **Fonctionnement du cheval** : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : respect des premières étapes de l'échelle de progression



## TEST Technique B2 - Saut d'obstacles

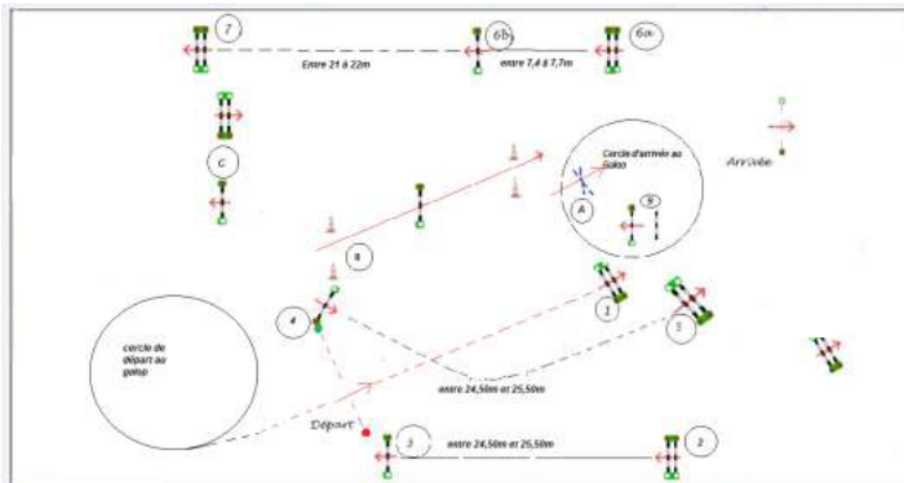
### Déroulement

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu sur le plat et à l'obstacle présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte. Embouchure et harnachement conformes au règlement de Saut d'obstacles de la FFE, éperons et cravache autorisés.

### Cotes des obstacles (oxer : hauteur 1er plan x hauteur 2d plan x Largeur)

A : croisillon : 50cm / B : vertical à 70cm avec barre de réglage à 2,20m : / C : vertical à 80cm et oser à 75cm x 80cm x 95cm

Parcours : N°1 : 85cm / N°2 : 80 cm x 85 cm x 90 cm / N°3 : 95cm / N°4 à 8 verticaux : 105 cm, osers à 100cm x 105cm largeur maxi : 110 cm



| Exercices                                                                                                                                               |                                                                                                      | Critères de réussite <sup>1</sup>       |                          |                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|
|                                                                                                                                                         |                                                                                                      | Fonct <sup>nt</sup> ..<br>cavalier<br>2 | Emploi des<br>aides<br>3 | Fonct <sup>nt</sup> ..<br>cheval<br>4 |
| 1                                                                                                                                                       | Saut au trot sur le croisillon A, sans barre de réglage. 3 sauts maximum.                            | 1                                       | 1                        | 1                                     |
| 2                                                                                                                                                       | Saut au trot sans étriers en équilibre sur le vertical B, avec barre de réglage.<br>3 sauts maximum. | 1                                       | 1                        | 1                                     |
| 3                                                                                                                                                       | Sauts au galop sur le vertical et l'oxer C, hauteur 80 cm.<br>3 sauts maximum au total.              | 2                                       | 2                        | 2                                     |
| 4                                                                                                                                                       | Parcours de 8 obstacles.                                                                             | 4                                       | 4                        | 4                                     |
| 5                                                                                                                                                       | Effectuer 2 passages sur la ligne 2-3 en variant le nombre de foulées d'un passage à l'autre.        | 2                                       | 2                        | 2                                     |
| Total critères                                                                                                                                          |                                                                                                      | 10                                      | 10                       | 10                                    |
| Total général                                                                                                                                           |                                                                                                      | 30                                      |                          |                                       |
| Validation : Pour valider le test le candidat doit : obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5/10 <b>ET</b> un total général minimum de 18 /30 |                                                                                                      |                                         |                          |                                       |
| Cas d'élimination : chute ; 3 désobéissances sur l'ensemble du test                                                                                     |                                                                                                      |                                         |                          |                                       |

<sup>1</sup> **Critères de réussite** : Pour les exercices coefficient 1 : Acquis 1 point / Non Acquis 0 point ; Pour les exercices coefficient 2 : Acquis 2 points / Partiellement Acquis 1 point / Non Acquis 0 point ; Pour l'exercice coefficient 4 : Acquis 4 points / Partiellement Acquis 3, 2 ou 1 points / Non Acquis 0 point ; Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques

<sup>2</sup> **Fonctionnement du cavalier** : équilibre et liant, stabilité et solidité

<sup>3</sup> **Emploi des aides** : indépendance et accord des aides, dosage et justesse des interventions, tracé, contact

<sup>4</sup> **Fonctionnement du cheval** : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : qualité de l'allure (rythme, amplitude, équilibre) et des sauts

### TEST Technique B 3 - Travail à pied

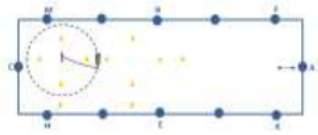
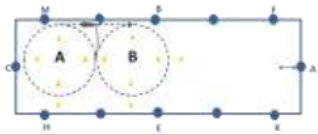
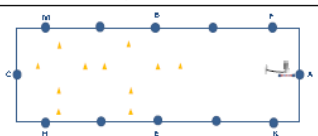
#### Déroulement :

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu, présente un équidé en filet à la longe sans enrênement et exécute les exercices dans l'ordre. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains. Chambrière et gants obligatoires, éperons interdits. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains.

#### Aménagement :

Dimensions des cercles : environ 15m. Largeur des portes 3m. Les 2 cercles sont tangents. Une porte est commune aux 2 cercles.

Obstacle : vertical 50cm avec barre d'appel des 2 côtés; sans barre de réglage, avec oreille. Chandelier ou plot intérieur permettant le passage de la longe. Positionné pour ne pas être gêné par les cônes

| Exercices                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                | Critères de réussite <sup>1</sup>                                                    |                          |                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|
|                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                | Fonct <sup>re</sup> ..<br>cavalier<br>2                                              | Emploi<br>des aides<br>3 | Fonct <sup>re</sup> ..<br>cheval<br>4 |
| 1                                                                                                                                                  | Le longeur installe son équidé sur le cercle en passant dans les portes matérialisées par les cônes.<br>La zone matérialisée correspond à un demi-cercle choisi par le longeur qui reste identique tout au long de l'exercice. |    |                          |                                       |
|                                                                                                                                                    | À partir du pas, obtenir un arrêt dans la zone matérialisée, puis repartir progressivement au trot.                                                                                                                            | 1                                                                                    | 1                        | 1                                     |
|                                                                                                                                                    | Au bout de 2 tours maximum, obtenir une transition au pas dans la zone matérialisée, puis progressivement repartir au trot.                                                                                                    | 1                                                                                    | 1                        | 1                                     |
|                                                                                                                                                    | Au bout de 2 tours maximum, obtenir un départ au galop dans la zone matérialisée                                                                                                                                               | 1                                                                                    | 1                        | 1                                     |
|                                                                                                                                                    | Au bout de 2 tours maximum, obtenir une transition au trot dans la zone matérialisée.                                                                                                                                          | 1                                                                                    | 1                        | 1                                     |
| 2                                                                                                                                                  | À partir du pas, obtenir un arrêt dans la zone matérialisée, puis repartir progressivement au trot.                                                                                                                            | 1                                                                                    | 1                        | 1                                     |
|                                                                                                                                                    | Le longeur change de main et installe son équidé au trot sur le cercle A (sur le cercle B à main gauche)                                                                                                                       |  |                          |                                       |
| 3                                                                                                                                                  | Le longeur lui demande de se déplacer en ligne droite puis le ré installe sur le cercle B (sur le cercle A à main gauche).<br>L'exercice peut être répété une fois (aller-retour ou en partant du même cercle)                 | 3                                                                                    | 3                        | 3                                     |
|                                                                                                                                                    | Le longeur installe son équidé au trot sur le cercle en amont de l'obstacle.                                                                                                                                                   |  |                          |                                       |
| 4                                                                                                                                                  | Le longeur fait sauter l'obstacle à son cheval, puis l'installe sur un cercle au trot à la réception et repasse progressivement au pas. L'exercice peut être répété si besoin 2 fois maximum.                                  | 2                                                                                    | 2                        | 2                                     |
| Total critères                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                | 10                                                                                   | 10                       | 10                                    |
| Total général                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                | 30                                                                                   |                          |                                       |
| Pour valider le test le candidat ne doit pas obtenir un total par critère inférieur à 5 / 10 <u>ET</u> obtenir un total général minimum de 18 / 30 |                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                      |                          |                                       |

<sup>1</sup> Critères de réussite : Exercices coef 1 : Acquis - 1 point / Non Acquis - 0 point. Exercices coef. 2 : Acquis 2 points / Partiellement Acquis 1 point / Non Acquis - 0 point. ; Exercices coef3 : Acquis 3 points / Partiellement Acquis 2 ou 1 points / Non Acquis 0 point ; Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques

<sup>2</sup> Fonctionnement du longeur : placement, aisance dans la manipulation de la longe et de la chambrière ou du stick

<sup>3</sup> Emploi des aides : adaptation de la place et de la posture, dosage dans l'utilisation de la longe et de la chambrière

<sup>4</sup> Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : qualité de la locomotion et de la connexion avec le longeur

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DISPENSES DES EXIGENCES PRÉALABLES A L'ENTRÉE EN FORMATION (EPEF)

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans le tableau figurant ci-après est dispensée des exigences préalables à l'entrée en formation, des exigences préalables à la mise en situation professionnelle et/ou des modalités d'épreuves certificatives et/ou obtient les allègements et/ou les blocs de compétences correspondants du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « équitation », suivantes :

|                                                                                                                                                                                                                    | EPEF<br>visées à l'article 4 | EPMS<br>visées à l'article 5 | BC3        | BC4                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------|---------------------------------------------|
| Sportif de haut niveau en équitation inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport                                                                      | X<br>TEP (*) uniquement      |                              |            | X<br>Prérequis<br>Allègement (**) Epreuve 2 |
| Test technique (test B) préalable à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573                                                                     | X                            |                              |            |                                             |
| UC (*) 3 et 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573                                                                                                                 | X                            | X                            | X          |                                             |
| UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573                                                                                                                     | X                            | X                            | Allègement |                                             |
| CQP (*) Enseignant animateur d'équitation / activités équestres RNCP37148                                                                                                                                          | X<br>TEP uniquement          |                              | Allègement | X                                           |
| CQP Enseignant animateur d'équitation / activités équestres RNCP37148 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années minimum au cours des cinq dernières années. |                              | X                            |            |                                             |
| TFP (*) Accompagnateur de tourisme équestre RNCP36133                                                                                                                                                              | X<br>TEP uniquement          |                              |            | X                                           |
| TFP Accompagnateur de tourisme équestre RNCP36133 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années minimum au cours des cinq dernières années.                     |                              | X                            |            |                                             |
| TFP Animateur d'équitation RNCP37414                                                                                                                                                                               | X<br>TEP uniquement          |                              |            | X<br>Allègement<br>Epreuve 1                |
| TFP Animateur d'équitation RNCP37414 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années minimum au cours des cinq dernières années.                                  |                              | X                            |            |                                             |
| Galop 7 Western délivré par la FFE (*)                                                                                                                                                                             | X<br>TEP uniquement          |                              |            |                                             |
| Galop 7 Attelage délivré par la FFE                                                                                                                                                                                | X<br>TEP uniquement          |                              |            |                                             |
| Galop 8 de cavalier délivré par la FFE                                                                                                                                                                             | X<br>TEP uniquement          |                              |            | X<br>Prérequis                              |
| Degré 2 délivré par la FFE                                                                                                                                                                                         | X<br>TEP uniquement          |                              |            |                                             |
| Brevet fédéral Degré 3 délivré par la FFE                                                                                                                                                                          | X<br>TEP uniquement          |                              |            | X<br>Prérequis<br>Allègement<br>Epreuve 2   |
| CEP (*) 3 tel que défini par la CPNE-EE (*)                                                                                                                                                                        | X<br>TEP uniquement          |                              |            | X<br>Prérequis                              |
| 2 classements en épreuve de CCE (***) niveau amateur 4 minimum ou équivalent                                                                                                                                       | X<br>TEP uniquement          |                              |            |                                             |
| 2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 3 minimum ou équivalent                                                                                                                                             | X<br>TEP uniquement          |                              |            | X<br>Prérequis                              |
| 2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 2 minimum ou équivalent                                                                                                                                             | X<br>TEP uniquement          |                              |            | X<br>Prérequis Allègement<br>Epreuve 2      |
| 1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3A minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO (***) ou hunter de niveau amateur 3 Grand Prix minimum ou équivalent                              | X<br>TEP uniquement          |                              |            |                                             |

|                                                                                                                                                                                             | EPEF<br>visées à l'article 4 | EPMSF<br>visées<br>à l'article 5 | BC3 | BC4                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------------|-----|----------------------------------------|
| 1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 préliminaire minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent | X<br>TEP uniquement          |                                  |     | X<br>Prérequis                         |
| 1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 2 Grand Prix minimum ou équivalent   | X<br>TEP uniquement          |                                  |     | X<br>Prérequis Allègement<br>Épreuve 2 |
| 2 participations en épreuves western amateur 2 ou équivalent avec 1 score minimum de 65/70                                                                                                  | X<br>TEP uniquement          |                                  |     | X<br>Prérequis                         |
| 2 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage amateur 2 ou équivalent                                                                                                        | X<br>TEP uniquement          |                                  |     | X<br>Prérequis                         |
| 2 classements en épreuves de TREC (***) amateur 1 ou équivalent                                                                                                                             | X<br>TEP uniquement          |                                  |     | X<br>Prérequis                         |

(\*) TEP : test d'exigences préalables.

UC : unité capitalisable.

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

CQP : certificat de qualification professionnelle.

TFP : Titre à finalité professionnelle.

FFE : Fédération française d'Equitation.

CEP : Capacités Equestres Professionnelles.

CPNE-EE : Commission Paritaire Nationale de l'Emploi - Entreprises Equestres.

(\*\*) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.

(\*\*\*) Le CCE (Concours Complet d'Equitation), le CSO (Concours de Saut d'Obstacles) et les Techniques de Randonnée Equestre de Compétition (TREC) sont des épreuves équestres organisées par la FFE, ses organes déconcentrés ou par ses adhérents autorisés par la FFE à organiser des compétitions officielles.

*Nota.* – Les dispenses des modalités d'épreuves certificatives ainsi que les allègements et/ou correspondances avec les blocs de compétences 1 et 2 communs à l'ensemble des mentions du BPJEPS sont précisées dans un arrêté spécifique.

**CEFTER-PACA**  
05110 Barcelonnette  
TEL 04-92-54-24-62  
[cefter.paca@gmail.com](mailto:cefter.paca@gmail.com)  
[www.cefter-paca.com](http://www.cefter-paca.com)

## FICHE D'INSCRIPTION BPJEPS EQUITATION

ANNEE : \_\_\_\_\_

NOM\* : \_\_\_\_\_ Prénom\* : \_\_\_\_\_

Date de naissance\* : \_\_\_\_\_ Lieu et département de naissance\* : \_\_\_\_\_

Adresse actuelle\* : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

TEL\* : \_\_\_\_\_ TEL portable\* : \_\_\_\_\_

E-mail\* : \_\_\_\_\_

Situation de famille :

Quelle était votre activité en Juin dernier :

Dernière classe fréquentée ou université :

Diplômes obtenus\* :

Diplômes en lien avec l'équitation obtenus\* :

Numéro de Sécurité Sociale\* : \_\_\_\_\_

Etes-vous indemnisé par France Travail ?

Si oui N°\* : \_\_\_\_\_

Quel est votre niveau équestre ? \_\_\_\_\_

Quel Galop avez-vous obtenu et à quelle date ? \_\_\_\_\_

N° de Licence FFE : \_\_\_\_\_

Avez-vous un moyen de transport\* ? \_\_\_\_\_

Avez-vous un ordinateur portable\* ? \_\_\_\_\_

### Prière de joindre :

- ☐ Copie de la carte d'identité.
- ☐ Copie des diplômes.
- ☐ Lettre de motivation, CV.
- ☐ Copie de l'attestation de carte vitale
- ☐ **Diplôme de secourisme obligatoire pour l'inscription au diplôme BPJEPS Equitation**
- ☐ Certificat médical à la pratique de l'équitation en compétition et de l'enseignement de moins de 3 mois
- ☐ Avoir pris rdv avec votre mission locale et obtenu une prescription pour les – 26ans ou

une prescription France travail pour les demandeurs d'emploi

- ☐ Pour les personnes atteintes d'un dys-, fournir un certificat médical attestant de la nécessité d'adapter la formation et les certifications le cas échéant.
- ☐ Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la FFE sur la nécessité d'aménager le cas échéant les épreuves.

**A RENVoyer OBLIGATOIREMENT SI VOUS SOUHAITEZ UNE PRE INSCRIPTION**

CEFTER-PACA N° de déclaration : 93050019605 - SIRET 43465897700013

F05 MAJ 01/2026